



Janvier 2020 – édition n°56

Éditorial : L'engagement du groupe AFD dans les Balkans Occidentaux

L'Agence française de développement (AFD) est l'une des plus anciennes et importantes institutions de développement au monde. Le groupe AFD réunit la banque publique de développement AFD, ainsi qu'une filiale dédiée au financement des acteurs du secteur privé, PROPARCO ; fin 2020, le groupe AFD intégrera aussi Expertise France, l'agence publique de référence de la coopération technique internationale française.

Depuis juillet 2018, le gouvernement français a étendu le mandat d'intervention de l'AFD à l'ensemble des Balkans Occidentaux en vue d'appuyer le rapprochement de ces pays avec l'Union européenne tout en œuvrant à leur intégration régionale. Le mandat très large confié à l'AFD permet de couvrir un vaste éventail de domaines centré sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat ainsi que le lien social. Ce mandat se déclinera notamment sur les thématiques liées à la ville durable, l'environnement, l'énergie ainsi que l'innovation et l'économie digitale, secteurs d'excellence de l'expertise française. Ce mandat inclut également l'appui aux organisations de la société civile, comme par exemple l'appui apporté au *Regional Youth Cooperation Office* (RYCO), en faveur des initiatives pour la jeunesse entrepreneuriale.

Depuis décembre 2018, l'AFD a rejoint le Cadre d'Investissement pour les Balkans Occidentaux (CIBO), plate-forme d'assistance financière qui intègre UE, IFI'S et donateurs bilatéraux, dans le respect des règles de gouvernance européenne et internationale. L'AFD siège dans l'ensemble des instances du CIBO pour y apporter son expérience et valoriser l'expertise française. Jusqu'à présent, le CIBO est intervenu principalement dans les domaines des transports et de l'énergie. L'AFD se félicite du développement des interventions du CIBO dans le digital, l'environnement, les domaines social et entrepreneurial : déploiement du haut débit dans l'ensemble de la région pour favoriser l'inclusion numérique, création de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau, de gestion des eaux usées et de prévention des inondations pour renforcer l'adaptation au changement climatique, diffusion de solutions énergétiques durables pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, amélioration de l'accès aux sources de financement pour les petites et moyennes entreprises.

Le groupe AFD propose une vaste gamme de solutions de financements publics -prêts budgétaires de politique publique en lien avec les Programmes Economiques de Réformes, prêts avec ou sans garanties d'Etat (à l'échelon étatique ou sous-étatique), émission d'obligations publiques, garanties, prêts pour couverture des risques naturels, de financements privés avec PROPARCO, ainsi que de solutions d'assistance technique, qu'il s'agisse des études de faisabilité financées sous fonds FEXTE, de coopération de pair à pair (par exemple entre autorités de régulation), ou d'experts techniques mis à disposition, une fois intégrée Expertise France. Cette grande diversité d'outils permet au groupe AFD de proposer aux autres donneurs -IFI's, donateurs bilatéraux, UE- des interventions complémentaires aux leurs. Rappelons que l'AFD bénéficie d'une habilitation de l'UE à recevoir et gérer des crédits de sa part.

S'il peut intervenir seul, le groupe AFD entend en effet travailler en bonne articulation et en coopération avec l'UE, les IFI's et donateurs bilatéraux présents dans les Balkans Occidentaux, afin d'optimiser l'effet de levier au service de projets cohérents et efficaces : projets de résilience urbaine avec la BEI, cofinancement de prêts de politiques publiques dans le domaine de l'énergie avec la KfW, etc. Signalons aussi le programme innovant que l'AFD a bâti avec la Banque Mondiale pour une politique publique sur le Genre dans les Balkans Occidentaux, dont le premier territoire de mise en œuvre sera les zones rurales albanaises, sachant que l'agriculture emploie encore 45% de la population active albanaise pour une part de 18% du PIB.

L'AFD a ouvert un bureau régional à Belgrade couvrant l'ensemble des pays des Balkans occidentaux, dirigé par Dominique Hautbergue (hautbergued@afd.fr), qui dispose d'une antenne à Tirana également en charge du Kosovo pilotée par Mirela Mata (matam@afd.fr). Le groupe AFD intervient en réponse à des demandes étayées émanant de ses partenaires. N'hésitez pas à prendre contact avec eux !

Avec tous les bons vœux du Service Economique Régional 'Danube Balkans'.

Florence Dobelle, Cheffe du Service Economique Régional de Sofia

Sommaire

Éditorial : L'engagement du groupe AFD dans les Balkans Occidentaux	1
Emigration et chute démographique dans les Balkans	2
Le secteur des télécoms dans la région Danube-Balkans	7

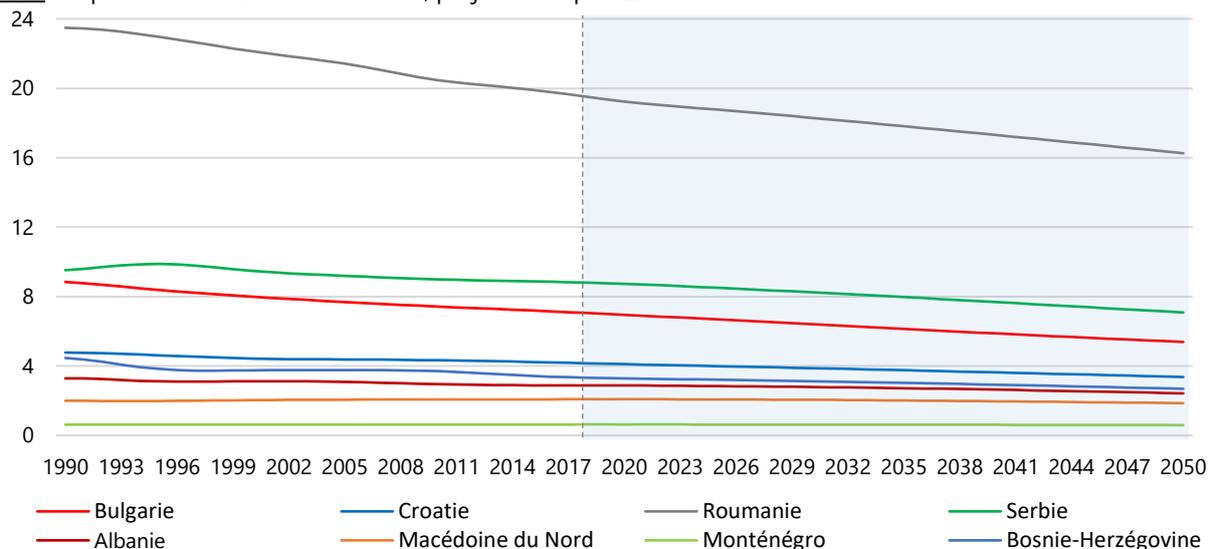
Emigration et chute démographique dans les Balkans

Les pays des Balkans¹ (48,2 millions d'habitants) ont perdu près de 16 % de leurs populations en 30 ans. Selon les projections des Nations Unies, cette tendance devrait se poursuivre : la région ne comptabiliserait plus que 39,6 millions d'habitants en 2050. Ce déclin démographique majeur, trouve ses causes premières dans l'émigration massive des années 1990 (chute du communisme, guerres liées à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie), ainsi que dans des taux de fécondités structurellement trop bas (1,5 en moyenne régionale). Ce déclin démographique se poursuit : il touche principalement une population en âge de travailler ; la détérioration de la pyramide des âges alourdit le poids des retraites et les dépenses de santé pourtant encore trop faibles. Le manque de ressources humaines qualifiées dégrade les niveaux de croissance potentielle et la capacité de convergence réelle de ces économies.

1. Une population en déclin depuis 30 ans et une tendance qui se poursuit

Depuis 1990, les pays des Balkans ont connu un déclin ininterrompu de leurs populations qui ont diminué de près de 16 % en moyenne en 30 ans, sous l'effet conjugué d'une émigration massive hors de la région et d'une natalité insuffisante pour assurer le renouvellement de la population. Les Nations Unies prévoient dans leurs projections une poursuite durable de cette chute démographique, avec une diminution d'encre 17 % du nombre d'habitants de la région d'ici 2050.

Graphique 1 : Population en millions d'habitants, projections après 2018

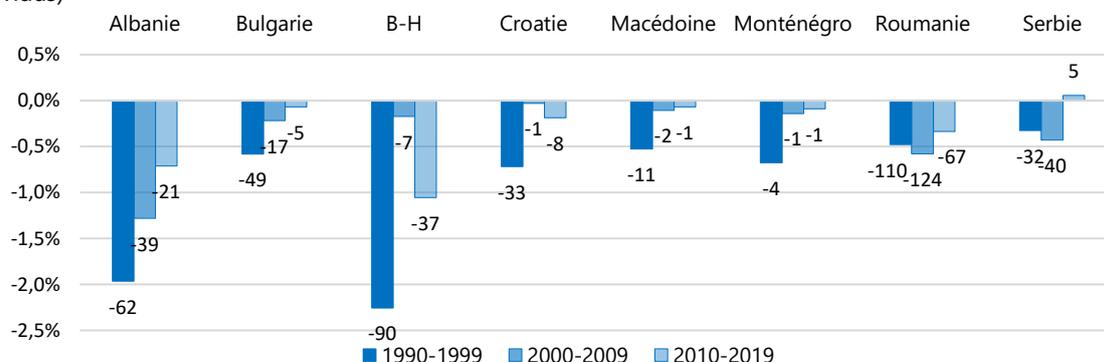


Source : Nations Unies, World Population Prospect 2019
Données manquantes pour le Kosovo

1.1. Une émigration massive au cours des années 1990

Si les situations diffèrent, les années 1990 furent synonymes d'un départ massif des populations hors de leurs frontières nationales. La fin du communisme marqua le retour d'une possibilité de circuler plus librement. En Bulgarie, la réintroduction du droit de quitter le territoire sans se voir interdire un retour et se faire déposséder de ses propriétés entraîna le départ net de près de 490 000 individus au cours de la décennie (0,6 % de la population en moyenne chaque année). La Roumanie a vu 1,1 million de ses ressortissants (2 % de la population) quitter le pays sur la période et l'Albanie 620 000. En Croatie, Bosnie-Herzégovine et Serbie, pays marqués par les guerres, ce sont respectivement 330 000, 900 000 et 320 000 individus qui quittèrent leurs territoires pour aller s'installer à l'étranger (soit 0,7 % de la population croate, 2,3 % de la population bosnienne et 0,3 % de la population serbe). D'ampleur moins grande et de forme différente, cette émigration se poursuit depuis les années 2000.

Graphique 2 : Emigration nette en moyenne annuelle par période (échelle de gauche pourcentage de la population totale, étiquettes milliers d'individus)



Source : Nations Unies, World Population Prospect 2019

¹ Le périmètre géographique de cette étude porte sur les Balkans Orientaux (Roumanie, Bulgarie), les 6 Balkans Occidentaux (Macédoine du Nord, Albanie, Kosovo, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Serbie) et la Croatie.

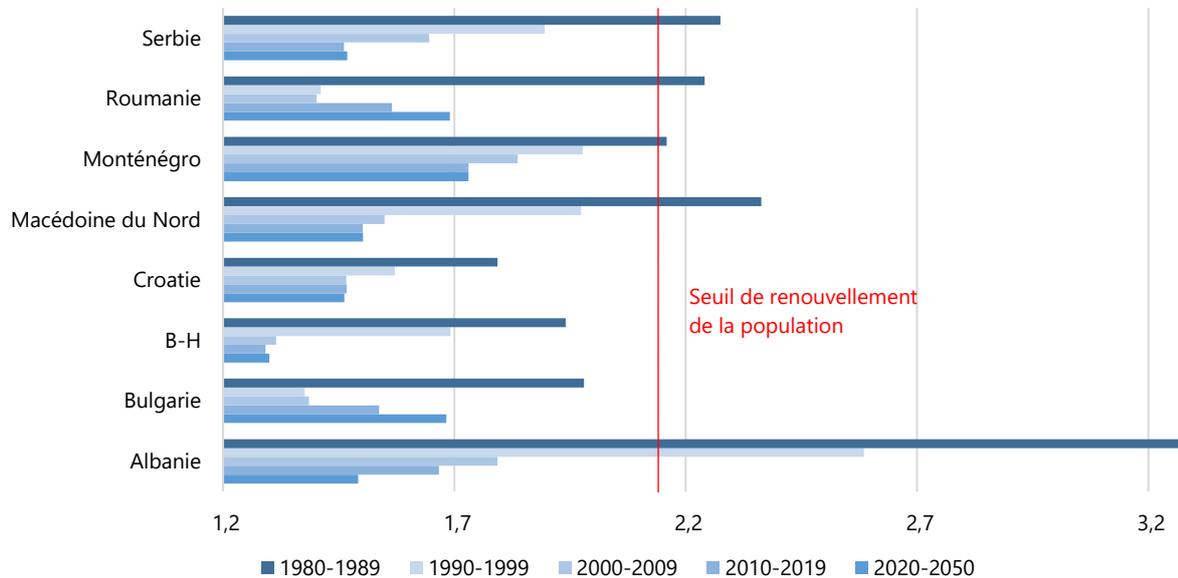
1.2. Un taux de fécondité qui n'assure pas le renouvellement naturel de la population

Les taux de natalités des pays de la région sont trop faibles pour assurer le renouvellement naturel de la population. Si l'on retient le seuil de 2,05 comme taux de fécondité permettant d'assurer le renouvellement de la population, on observe que ce dernier n'est plus atteint dès la fin des années 1980 pour la Bulgarie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. En Roumanie, avec la levée de l'interdiction de l'avortement en 1990, le taux de fécondité passa de 2,2 en 1989 à 1,8 en 1990. Seule l'Albanie a vu son taux de fécondité permettre d'assurer le renouvellement de sa population jusqu'à la fin du siècle.

Ce phénomène déjà ancien s'est vu amplifier par le phénomène migratoire décrit précédemment. Les émigrants, quittant la région en emmenant avec eux leurs enfants ou décidant de fonder famille directement à l'étranger, ont accéléré la chute du taux de fécondité, passant de 2,3 en moyenne en 1990 à 1,5 en 2000.

En 2018, le taux de fécondité moyen était de 1,5 dans la région, et les projections des Nations Unies ne font état d'aucun retour au-dessus du seuil de renouvellement de la population d'ici 2050, où il resterait sensiblement au même niveau.

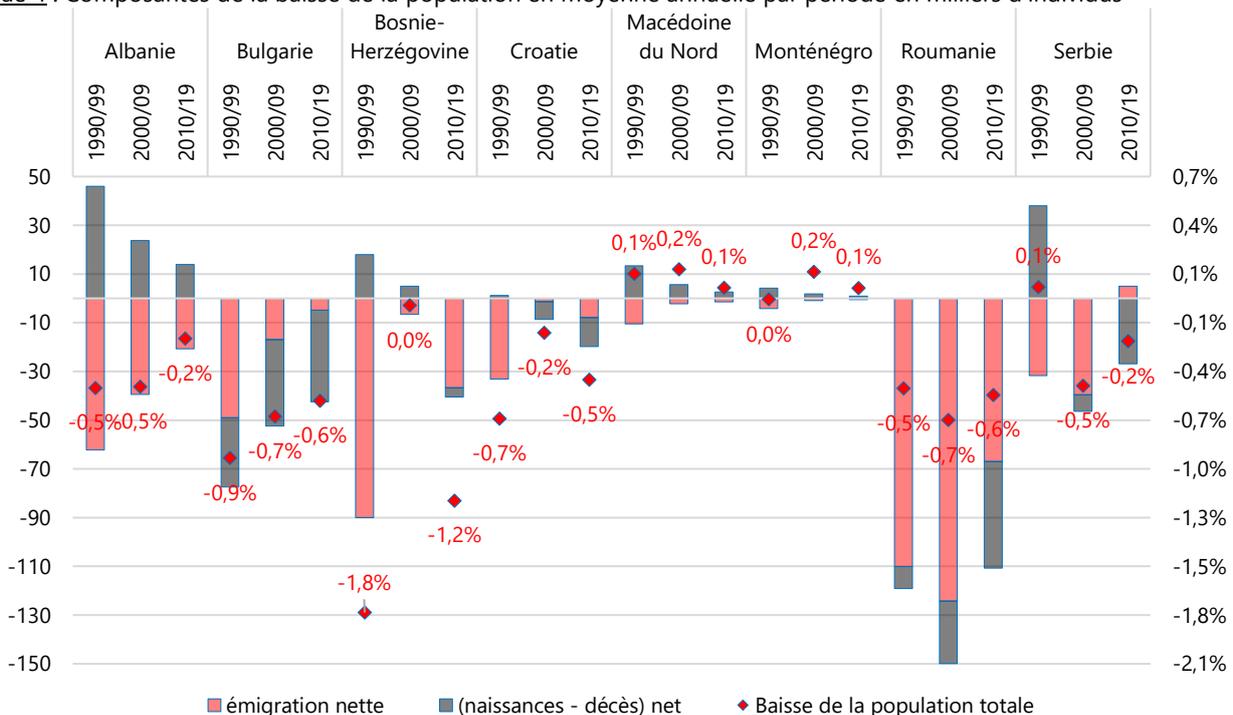
Graphique 3 : Taux de fécondité



Source : Nations Unies, World Population Prospect 2019

La baisse de la population dans les pays étudiés est donc tout à la fois le fait d'une émigration nette positive particulièrement importante au cours des années 1990, et d'une natalité insuffisante pour combler le nombre de décès, en dépit de l'allongement de la durée de vie (77 ans en 2018 contre 72 ans en moyenne en 1990). Ce phénomène étant particulièrement marqué en Bulgarie et en Croatie.

Graphique 4 : Composantes de la baisse de la population en moyenne annuelle par période en milliers d'individus



Source : Nations Unies, World Population Prospect 2019

2. Une émigration avant tout économique

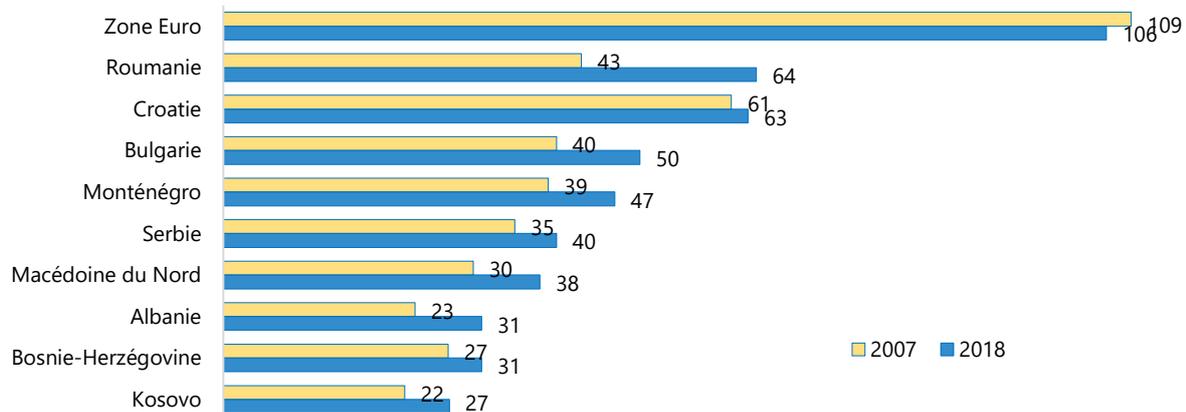
2.1. Une émigration mue par la recherche de meilleures conditions de vie

Le phénomène migratoire touche principalement une population en âge de travailler, avec un pic pour les personnes âgées de 20 à 39 ans, présentant un degré de qualification relativement élevé et recherchant de meilleures conditions de vie, tant économiques que sociales.

Le PIB par habitant en parité pouvoir d'achat moyen pour les pays des Balkans n'est, en moyenne, que de 43 % de celui de l'Union européenne à 28. De même les dépenses de santé des gouvernements restent inférieures à celles de l'ensemble des pays de l'Union européenne (7,4 % du PIB des pays de la région en moyenne contre 9,9 % du PIB de l'Union européenne en 2016²)

Par ailleurs, la présence d'une corruption encore très présente dans ces économies, est également une des raisons de départs, car elle reste un obstacle à l'égalité des chances.

Graphique 5 : Evolution du PIB par habitant en PPA rapporté à celui de l'UE28 en pourcentage



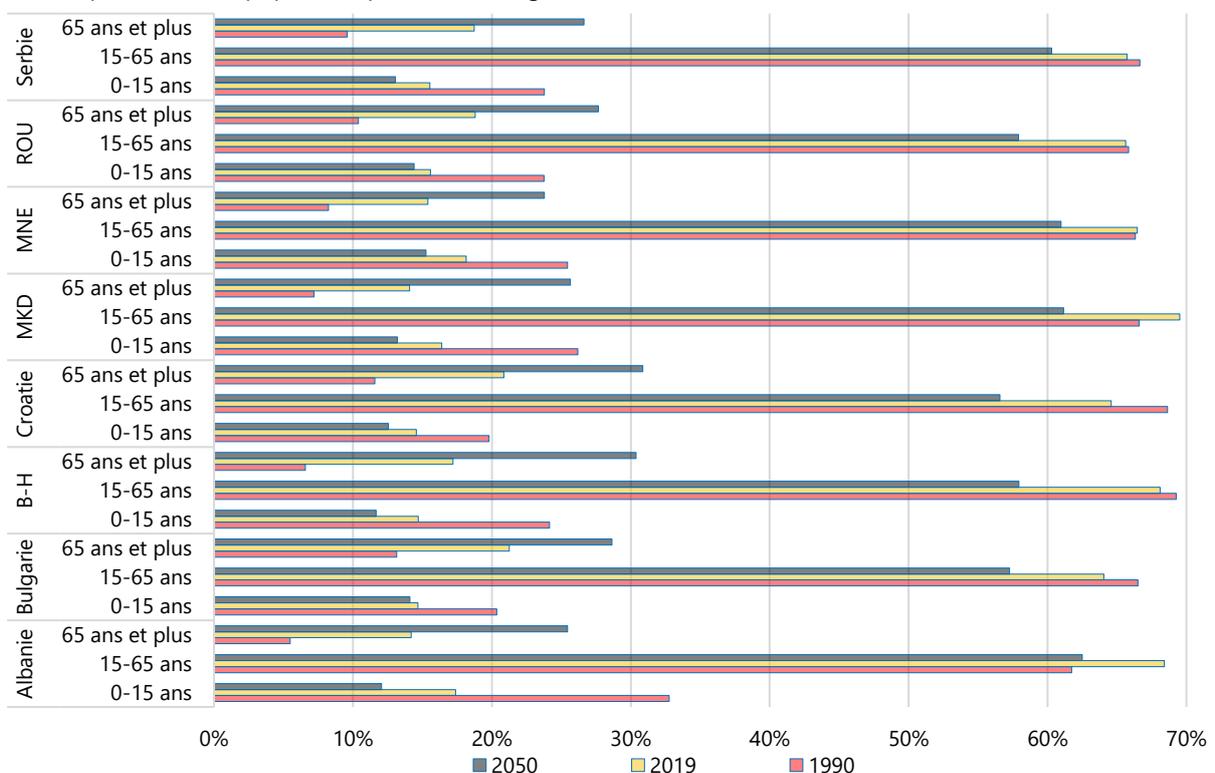
Source : Eurostat

2.2. Une accentuation du vieillissement des populations nationales

Les phénomènes migratoires modifient durablement la pyramide des âges des pays de la région.

L'émigration, principalement composée d'individus en âge de travailler et d'étudiants, se cumule à une immigration plus âgée venant se réinstaller pour la retraite, ce qui conjugué à la chute du taux de natalité accentue le vieillissement des populations.

Graphique 6 : Répartition de la population par tranche d'âge



Source : Nations Unies, World Population Prospect 2019

² Source : Banque Mondiale, les données sont manquantes pour le Kosovo

3. De profondes conséquences sur l'économie des pays

3.1. Une dégradation de la capacité productive des économies

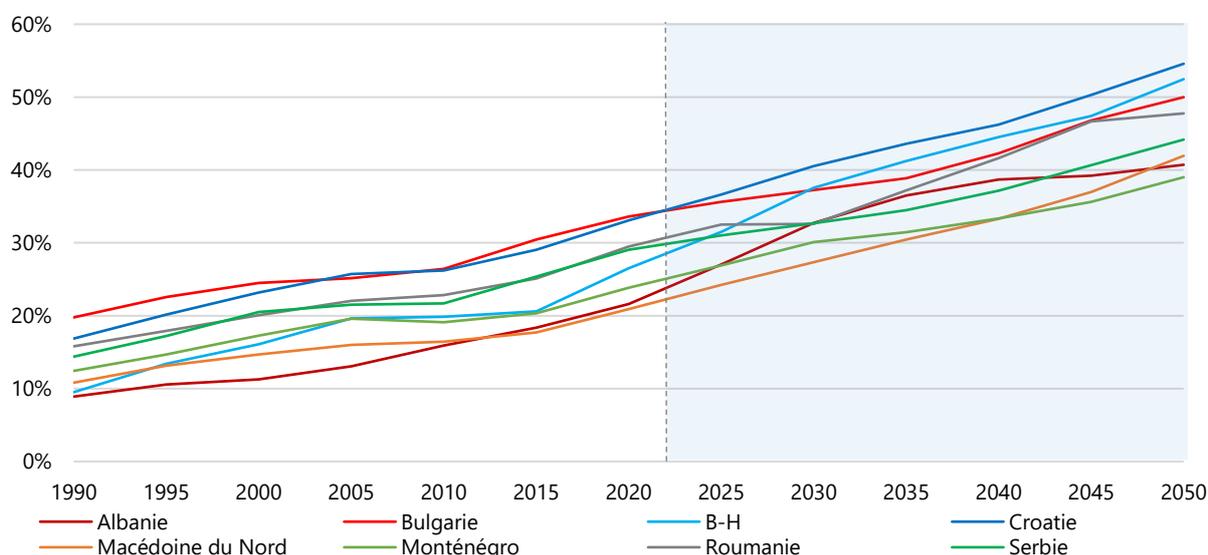
La diaspora continue de jouer un rôle dans les économies des pays de départ au travers des remises importantes. En 2018, elles représentaient en moyenne 4,9 % du PIB des pays de la zone, avec des écarts importants (de moins de 15 % pour le Kosovo à moins de 1,5 % pour la Roumanie). Ces transferts contribuent à soutenir la consommation localement. Toutefois si une fonction indiscutable de redistribution des richesses est permise grâce à ces remises, le gain net pour les Etats est plus nuancé, notamment en raison du coût de la formation des jeunes qui exerceront directement à l'étranger.

La raréfaction des jeunes travailleurs, le manque de main d'œuvre et de compétences dans certains secteurs génèrent des pressions à la hausse sur les salaires, qui croissent plus rapidement que la productivité horaire. Ainsi entre 2008 et 2017 le ratio entre la valeur ajoutée des entreprises et le coût salarial des employés a baissé de -17,0 % en Bulgarie, -19,2 % en Roumanie³. Toutefois une évolution du partage de la valeur entre les rémunérations du capital et du travail et une progression du niveau des salaires constituent des conditions nécessaires à l'endiguement de l'immigration.

3.2. Une soutenabilité des finances publiques menacée par le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population fait peser un risque important sur les finances publiques, en raison de l'accroissement de plus en plus important du taux de dépendance des personnes âgées⁴. Ce dernier est en effet passé de 13,6 % en moyenne en 1990 à 27,3 % en 2018, et les projections pour 2050 des Nations Unies estiment qu'il attendrait 46,3 % en 2050. La capacité des Etats à assurer le paiement des retraites constitue désormais un réel sujet d'inquiétude. Enfin, le FMI (Ilyna et al., 2019) estime que l'augmentation d'1 pp de la proportion de travailleurs âgés de 55 ans et plus génère une diminution de la croissance par travailleur de l'ordre de 0,7 pp.

Graphique 6 : Evolution du taux de dépendance des personnes âgées (part des individus âgés de 65 et plus sur la population âgée de 15 à 64 ans).



Source : Nations Unies, World Population Prospect 2019

4. Les remèdes possibles

Les questions migratoires et le déclin démographique sont des sujets d'inquiétudes majeurs pour les gouvernements de la région ; les remèdes possibles – politiques favorables à la natalité, renforcement des systèmes de santé, intensification de la lutte contre la corruption – ne restent que partiellement approfondis. Parmi les politiques publiques nécessaires à l'endiguement de l'émigration, citons :

- L'amélioration de l'éducation et de l'investissement en recherche et développement : l'étude du FMI (Ilyna et al., 2019) met en évidence des retours croissants sur investissement du capital humain, qui accroît la productivité des travailleurs, augmente la croissance potentielle et la convergence réelle. Or les dépenses de recherche et développement restent aujourd'hui très en deçà de la moyenne de l'UE 28 (2,1 % du PIB en 2017) : elles ne représentent en 2017 que 0,8 % du PIB en Bulgarie, 0,9 % du PIB en Croatie, 0,5 % du PIB en Roumanie, 0,9 % du PIB en Serbie, 0,4 % du PIB en Macédoine du Nord et 0,2 % du PIB en Bosnie-Herzégovine.
- L'amélioration du système de santé et de sécurité sociale : le FMI estime que d'ici 2050 le coût des dépenses publiques de santé et de retraites pour les pays de l'Europe centrale et de l'Est augmenterait de 4 pp du PIB d'ici 2050. Les insuffisances des fonctions régaliennes dans ces domaines dégradent considérablement la vie des citoyens et constituent l'une des causes de l'émigration. A plus long terme, le vieillissement de la population nécessitera des systèmes de soins et de retraites solides.

³ Source Eurostat, données non disponibles pour les autres pays

⁴ Part des individus âgés de 65 et plus sur la population âgée de 15 à 64 ans.

- Le renforcement de la lutte contre la corruption reste l'un des piliers nécessaires à la bonne allocation des investissements et par la même au développement efficient de l'économie. L'amélioration du climat des affaires permis par des progrès dans ce domaine favoriserait également un regain d'attractivité de la région.
- La mise en place de politique de soutien à la natalité serait une stratégie de plus long terme nécessaire pour enrayer l'augmentation du taux de dépendance des personnes âgées.

Les autorités se concentrent sur des mesures d'attractivité directe des IDE (incluant une concurrence fiscale⁵) aux résultats limités⁶, ainsi que sur certaines mesures d'augmentation salariales et migratoires :

- En Croatie : Le gouvernement prépare la 4ème vague de réforme fiscale depuis 2016, qui pourrait entrer en application en 2020, et qui prévoit une réduction de l'impôt sur le revenu des moins de 25 ans (à 0 %), une réduction de 50 % de l'impôt sur le revenu des 26-30 ans, un élargissement de la tranche d'imposition de l'impôt des bénéficiaires à 12 % (93 % des entrepreneurs croates entreraient dans cette catégorie), ainsi qu'une multiplication des défiscalisations. La question de l'ouverture du marché de l'emploi aux travailleurs étrangers se pose également. Durant la Présidence croate du Conseil de l'Union européenne une conférence sur l'immigration se tiendra du [1^{er} au 3 avril 2020](#).
- En Bulgarie : En 2018, la législation nationale dans le domaine du travail a été modifiée afin de faciliter l'embauche de ressortissants hors Union Européenne. Des mesures de restrictions à la liberté des médecins pourraient trouver un écho favorable, l'état du système de santé étant un sujet sensible. En 2019, le gouvernement a réalisé de nombreuses hausses salariales : la rémunération des fonctionnaires a progressé de +10 %, celle des enseignants de +17 % et le salaire minimum a été augmenté de +9 %.
- En Roumanie : En 2018, le gouvernement a mis en place des facilités fiscales (réductions d'impôts et de contributions sociales) dans les secteurs de l'IT et de la construction. Des aides à la réinstallation pour la diaspora sont déployées et les quotas de permis de travail pour les étrangers sont augmentés systématiquement chaque année. Par ailleurs des propositions de restrictions de la mobilité des travailleurs et des étudiants à l'étranger des ressortissants roumains ont été proposées mais ont trouvé un écho défavorable au sein de la population et de la diaspora.
- En Serbie : En 2019, le gouvernement a mis en place une *task force* sur le phénomène migratoire qui à ce jour n'a abouti à aucune proposition.
- Au Monténégro : Le gouvernement travail à l'amélioration des bases de données sur l'immigration (notamment au meilleur recensement des demandeurs d'asiles monténégrins déboutés à l'étranger) et à une collaboration plus étroite avec les pays de l'Union européenne sur le sujet, afin de mieux appréhender les raisons sous-jacents aux migrations économiques et les moyens d'y pallier.
- En Macédoine du Nord : Le gouvernement, dans une optique de lutte contre la pauvreté (9 % des travailleurs sont considéré à risque de pauvreté) mais également d'éviction du phénomène migratoire, a fortement augmenté le salaire minimum (+44 % entre 2017 et 2019) et en 2019 les salaires dans l'éducation (+10 %) et la santé (entre +5 % et +25 % selon les métiers).

5. Bibliographie

Ilyna, Anna, et al. 2019. "Demographic Heavwinds in Central and Eastern Europe" *European Departmental Paper Series N°19/12*, Washington, DC: International Monetary Fund.

World Bank. 2019. "Migration and Brain Drain" *Europe and Central Asia Economic Update (fall)*, Washington, DC: World Bank.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population division (2019). *World Population Prospects 2019: Data Booket*. ST/ESA/SER.A/424.

⁵ Le taux d'impôt sur les sociétés dans les pays de la région est de : 15 % en Albanie, 10 % en Bulgarie, 10 % en Bosnie-Herzégovine, 18 % en Croatie, 10 % en Macédoine du Nord, 9 % au Monténégro, 16 % en Roumanie et 15 % en Serbie.

⁶ Les flux d'Investissements directs étrangers arrivant dans les pays de la région en pourcentage du PIB ont été les suivant en 2018 (source Banque Mondiale) : 8,0 % en Albanie, 2,4 % en Bosnie-Herzégovine, 4,0 % en Bulgarie, 2,1 % en Croatie, 5,3 % en Macédoine du Nord, 8,8 % au Monténégro, 2,9 % en Roumanie, 3,0 % au Kosovo et 8,1 % en Serbie.

Le secteur des télécoms dans la région Danube-Balkans

1. Tendances actuelles : des changements d'actionnariat dans le secteur des télécoms

Le secteur des télécoms dans la région Danube-Balkans connaît une vive actualité capitalistique, avec le retrait total (Telenor) ou partiel (Deutsche Telekom) de grands groupes ouest européens qui, dans le cadre de privatisations, avaient repris les opérateurs historiques, et l'arrivée de fonds d'investissement, tels que le fonds tchèque PPF, au capital des opérateurs. Ces grands opérateurs préfèrent concentrer leurs ressources sur des marchés en expansion ou sur des nouveaux marchés prometteurs, notamment en Asie, alors que les fonds d'investissement se satisfont de ces marchés matures qui restent rentables, malgré le déclin démographique et une forte concurrence.

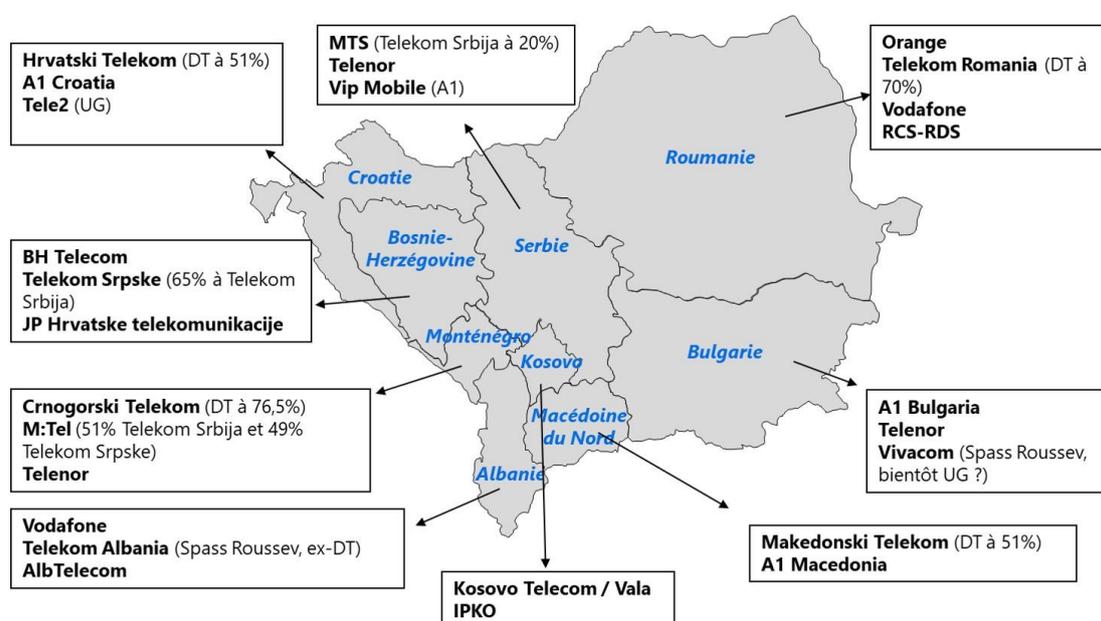
En juillet 2018, le groupe norvégien **Telenor** a revendu ses filiales au Monténégro, en Serbie et en Bulgarie (ainsi que sa filiale hongroise) au fonds d'investissement tchèque PPF pour 2,8 Mds EUR.

Plus récemment, le fonds d'investissement United Group a racheté le 3ème opérateur croate Tele2 pour 220 M EUR en mai 2019 et serait en négociation pour racheter l'opérateur bulgare Vivacom.

En mai 2019, **Deutsche Telekom** a vendu, via sa filiale grecque (OTE), Telekom Albania, 2ème opérateur mobile du pays (32% de part de marché), à la société bulgare Albania Telecom Invest, dont le bulgare Spas Roussev et l'albano-bulgare Elvin Guri sont les principaux actionnaires. Deutsche Telekom souhaite vendre sa filiale (54%) roumaine Telekom Romania. Deutsche Telekom conserve une détention de 51% du capital de Hrvatski Telekom en Croatie, 76,5% de Crnogorski Telekom au Monténégro (via sa filiale croate), et 51% de Makedonski Telekom en Macédoine du Nord (via sa filiale hongroise).

Reste très présent le **groupe autrichien A1** avec des filiales détenues à 100% en Croatie, Serbie (VipMobile), Bulgarie et Macédoine du Nord.

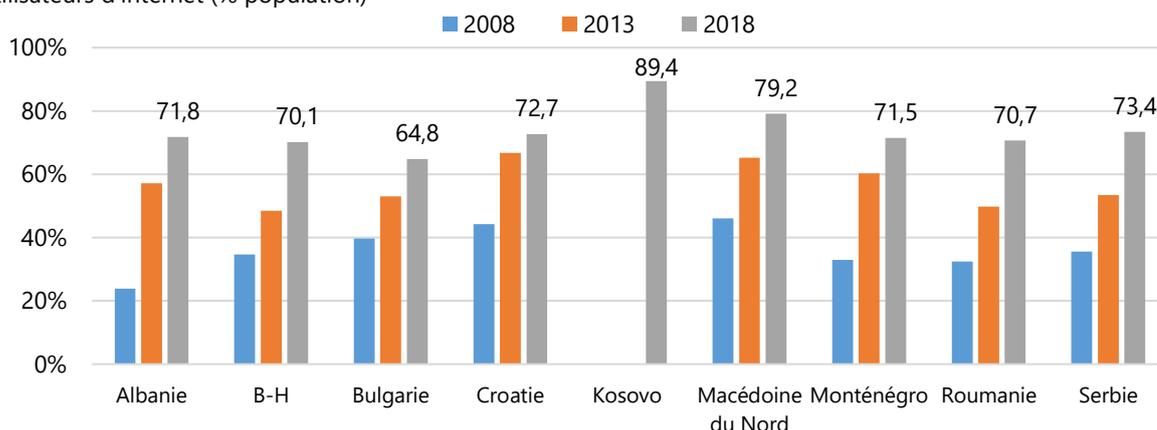
Vodafone est actif en Albanie et en Roumanie.



2. Les usages des télécoms dans la région révèlent des disparités dans les besoins en infrastructures

L'usage d'internet s'est rapidement étendu dans toute la région Danube-Balkans avec le développement des réseaux et la libéralisation du secteur des télécoms à partir du milieu des années 2000 grâce à la reprise de l'acquis communautaire. Désormais plus de 70% de la population utilise internet. Sans surprise, les pays où la population est, en moyenne, plus jeune, comme le Kosovo, utilisent davantage internet. Comme dans le reste du monde, l'usage de la voix fixe est en forte baisse dans tous les pays.

Graphique 1 : Utilisateurs d'internet (% population)

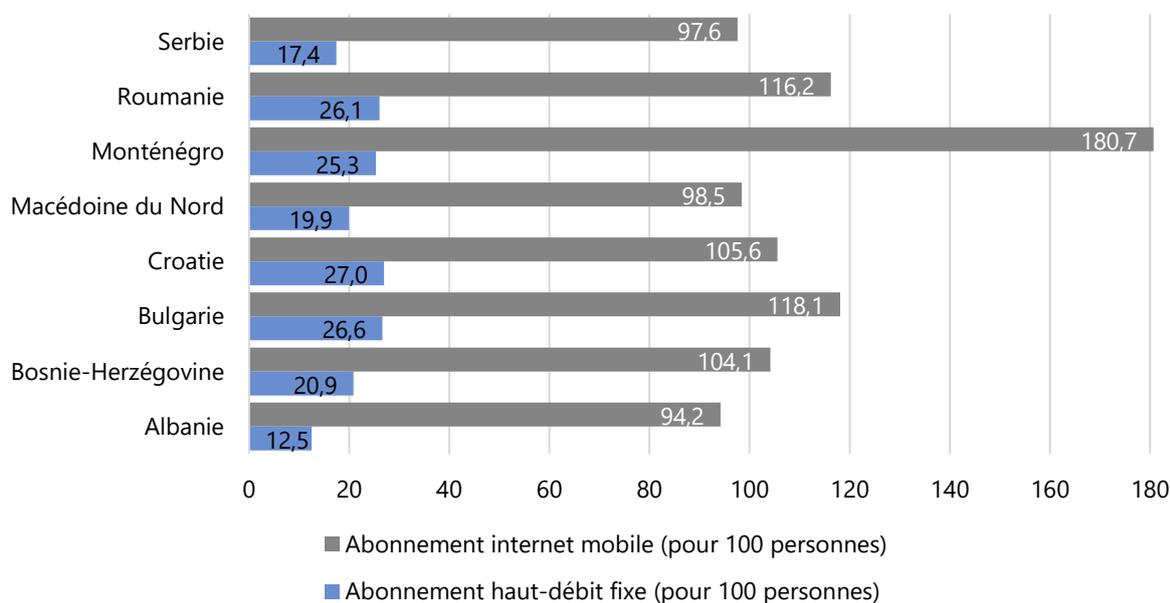


Avec un taux de pénétration assez faible du haut-débit fixe autour de 25%, l'accès à internet est principalement ouvert par le mobile dont le taux de pénétration est élevé dans tous les pays de la région. Les coûts importants du déploiement d'un réseau fixe, notamment dans les zones montagneuses, limitent l'expansion du haut-débit fixe, alors que la 4G permet de relier des foyers de zones peu accessibles à moindre coût. Certains pays ont adopté des stratégies nationales de déploiement de la 5G : la Bulgarie a entamé des premiers tests avec Nokia.

Cependant, le taux d'utilisation d'internet, avec un taux régional moyen de 84%, reste bien en-deçà de celui de l'UE, notamment dans les pays des Balkans occidentaux qui manquent d'infrastructures.

Dans le cadre de sa stratégie d'intégration régionale, la Commission européenne soutient activement ces pays dans le développement de leurs réseaux de connectivité.

Graphique 2 : Taux de pénétration à l'internet fixe et mobile



3. L'intégration des Balkans occidentaux : l'accord régional sur le roaming

La stratégie numérique¹ pour les pays des Balkans occidentaux, lancée par la Commission européenne le 25 juin 2018 (à l'occasion de l'Assemblée numérique à Sofia), vise à développer la connectivité numérique² dans les Balkans et in fine avec l'UE pour faire bénéficier les populations et les entreprises des avantages de la transformation numérique. Elle repose sur le rattrapage avec l'UE et le renforcement des infrastructures numériques.

Le CIBO (Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux) soutient un projet de développement régional des infrastructures haut-débit³, doté d'une enveloppe de 24 M EUR (ainsi que 24 M EUR supplémentaires appelables) pour une étude de pré faisabilité.

Par ailleurs, lors du dernier sommet sur les Balkans Occidentaux, qui a eu lieu à Poznań (Pologne) en juillet 2019, la Commission européenne a annoncé l'octroi de 1,65 M EUR de subventions pour trois projets pilotes visant à soutenir le développement de réseaux nationaux à haut débit et à améliorer la connectivité numérique en Albanie, au Monténégro et en Macédoine du Nord³.

De manière pratique, l'accord régional sur l'itinérance, signé le 4 avril 2019 à Belgrade et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019 représente un progrès substantiel obtenu grâce à la stratégie numérique. Cet accord prévoit en effet la suppression des frais d'itinérance dès le 1^{er} juillet 2021, avec, d'ici là, une réduction sensible de ces frais au sein de la région dont le coût des données mobiles est passé à 0,025 EUR / MB et passera à 0,015 EUR/MB au 1^{er} juillet 2020.

¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_4242

² La Commission et les six pays des Balkans s'engagent à investir dans la connectivité à haut débit, à accroître la cyber-sécurité, la confiance et la numérisation de l'industrie, à renforcer l'économie et la société numériques et à stimuler la recherche et l'innovation, en engageant également une réflexion commune quant au financement et à la coordination de cette stratégie

³ Albanie : <https://www.wbif.eu/project/PRJ-ALB-DII-001>, Macédoine du Nord : <https://www.wbif.eu/project/PRJ-MKD-DII-001>, Monténégro : <https://www.wbif.eu/project/PRJ-MNE-DII-001>

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

L'ancien ministère des télécommunications a disparu pour laisser place à plusieurs agences. L'AKEP¹ est le régulateur albanais du secteur des télécoms qui joue également un rôle en matière de concurrence et concentrations car il peut imposer des obligations supplémentaires aux opérateurs « ayant un poids conséquent sur le marché ». L'AKEP, qui est membre du réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel), a intégré l'acquis communautaire et l'applique : la loi n°9918 établissant l'agence ainsi que son règlement visent explicitement les directives et la méthodologie de la Commission européenne. L'agence a par ailleurs entamé des travaux sur la mise en place d'un service universel d'accès au haut-débit fixe, sur le modèle communautaire, nonobstant la faible couverture territoriale et l'absence de stratégie d'investissement public.

La connectivité est une priorité pour le pays et il existe plusieurs documents stratégiques dans ce sens, notamment le *National broadband plan* adopté en 2013, qui vise à développer les infrastructures haut-débit et les services numériques sur l'ensemble du pays. Un nouveau plan doit être approuvé prochainement.

1.2. Opérateurs privés

Jusqu'en 2018, l'Albanie comprenait 4 opérateurs de téléphonie mobile. Suite au retrait de *Plus*, le secteur s'est concentré et il n'en reste désormais que 3. Le secteur fixe est quant à lui morcelé (voir 2.1).

- *Vodafone*, filiale à 100% du groupe international éponyme, détient 54% de part de marché sur le mobile. L'opérateur a obtenu une licence pour la bande 800MHz en février 2019 lors d'une enchère où il était le seul participant.
- *Telekom Albania* est le 2^{ème} opérateur mobile du pays avec 32% de part de marché. Son actionnariat a changé récemment puisque l'opérateur grec OTE, filiale de Deutsche Telecom, a vendu ses parts à la société bulgare Albania Telecom Invest AD détenue par Spas Roussev (actionnaire principal de l'opérateur bulgare Vivacom) et Elvin Guri, investisseur albano-bulgare.
- *AlbTelecom* est l'opérateur historique. 3^{ème} opérateur mobile (14% part de marché), il opère également sur le fixe (1^{er} avec 36% de part de marché). Détenue à 76% par deux compagnies turques, Turk Telecom (61%) et Calik Group (15%), le gouvernement et les autres actionnaires conservent les 24% restants depuis sa privatisation en 2007.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

Le pays connaît un fort manque d'investissements en haut-débit fixe. Aucun investissement public en infrastructures haut-débit fixe n'a été réalisé à ce jour. Par conséquent, il existe une forte disparité entre les zones urbaines, rentables, où le secteur privé a investi en fibre et en DSL, et les zones rurales, délaissées et peu couvertes. Le taux de pénétration du haut-débit fixe n'est ainsi que de 12,6%, pour un débit moyen de 10-12 Mbps en raison des infrastructures obsolètes ou de mauvaise qualité ; où prédomine le DSL (62%) devant le câble coaxial (21%) et la fibre (FttH ou FttB à 14%).

L'accès au haut-débit fixe connaît néanmoins une progression constante. Le nombre d'abonnés a atteint environ 361 000 fin 2018, soit une hausse d'environ 18,8% par rapport à 2017. A noter le développement des offres Triple Play, comprenant la téléphonie fixe et la télévision par internet, nécessitant un débit plus important. Les plus gros opérateurs de haut-débit fixe sont AlbTelecom, l'ancien opérateur historique avec 36% de parts de marché, en baisse de 4pp en 2018 et de 24pp depuis 2010. Abcom est 2^{ème} avec 18% de parts de marché, ASC 3^{ème} avec 14% puis Abissnet détient 10%. Les plus de 120 autres fournisseurs de services internet détiennent les 22% restants de parts de marché.

2.2. Secteur du mobile

L'Albanie est relativement bien dotée en haut-débit mobile puisque 56% du territoire et 85% de la population sont couverts en 3G/4G. Le taux de pénétration du haut-débit mobile est relativement élevé à 63% en 2018, mais en recul par rapport à 2017 (-9pp). Ce recul s'explique par le changement de politiques commerciales des opérateurs mobiles² et le retrait de l'opérateur *Plus*. L'internet mobile se développe rapidement et son usage parmi la population est plébiscité, notamment en tant que point d'accès mobile dans les foyers ne disposant pas d'accès fixe. Concernant l'attribution des fréquences de haut-débit mobile, l'AKEP a mis en place un système d'enchères pour distribuer les lots de fréquence de 800MHz utilisées pour la 4G, plus efficace en milieu rural (longue portée et meilleure pénétration dans les bâtiments). La bande 1400MHz n'est pas encore utilisée.

La situation économique du secteur est difficile car très concurrentielle : les opérateurs ont jusqu'à récemment mis en œuvre des politiques commerciales agressives. Cette stratégie de « guerre des prix » a permis de baisser les prix pour les consommateurs finaux, mais a entraîné une consolidation du secteur avec le retrait de l'opérateur *Plus* en 2017. Aussi, malgré la baisse tendancielle des revenus des opérateurs mobiles, le revenu moyen par utilisateur (ARPU) s'est amélioré de 27% en 2018, à 4,4 EUR, mais reste plus de 3 fois inférieur à l'ARPU moyen dans l'UE (13,8EUR).

Cette situation a négativement impacté la profitabilité des opérateurs qui ont drastiquement réduit leurs investissements entre 2014 et 2017. Les investissements des trois opérateurs ont toutefois à nouveau augmenté en 2018.

¹ <https://akep.al/>

² Réduction du nombre de cartes SIM en circulation avec la baisse du laps de temps pendant lequel une carte SIM peut rester active sans recharge, la fin des campagnes promotionnelles poussant à acheter une nouvelle SIM et le découragement de l'utilisation de SIM à court terme.

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

Le secteur des télécommunications est sous la tutelle de l'Autorité de Régulation des Communications¹ qui émet les licences d'opération et contrôle le service des opérateurs.

Une politique concernant les secteurs des communications électroniques pour la période 2017-2021 ainsi que le plan d'action de mise en œuvre qui l'accompagne ont été adoptés. Cette politique est alignée sur les piliers de la stratégie numérique pour l'Europe relatifs aux technologies de l'information et de la communication. La Bosnie-Herzégovine a introduit le réseau 4G, mais ne dispose pas à ce stade de stratégie nationale en matière de haut débit.

Le pays a signé en 2018 la Stratégie numérique pour les Balkans occidentaux qui vise à soutenir la transition de la région vers une économie numérique et à faire bénéficier sa population des avantages de la transformation numérique, tels que la création d'emplois et des services publics de meilleure qualité.

1.2. Opérateurs privés

Selon le rapport sur les télécommunications de Bosnie-Herzégovine de *Business Monitor International* (BMI), le marché des télécommunications du pays reste l'un des moins développés d'Europe centrale et orientale et représente, de ce fait, un potentiel de croissance considérable pour les opérateurs et les fournisseurs d'équipements de télécommunication. Le gouvernement de la FBH devrait se décider rapidement sur les modalités de privatisation des deux opérateurs (BH Telecom net JP HT Mostar). C'est l'un des engagements pris dans le cadre du programmes de réformes économiques pour la période 2019-2021.

Le marché du fixe est dominé par trois opérateurs historiques se limitant à leur emprise régionale bien que le segment des opérateurs alternatifs se développe un peu :

- BH Telecom d.d. Sarajevo, qui couvre la partie à majorité bosniaque de la Fédération de BH soit environ 46% de la population totale (90% du capital de gouvernement de la FBH),
- Telekom Srpske a.d. Banja Luka, qui couvre la République Serbe de Bosnie soit 40% de la population totale ; (65% du capital de Telekom Srbija, privatisée en 2007)
- JP Hrvatske telekomunikacije d.d. Mostar, qui couvre la partie à majorité croate de la Fédération de BH soit 13% de la population totale (50% du capital de gouvernement de la FBH, 39% HT Zagreb, 5,2% HP Zagreb)

Les trois opérateurs de la téléphonie mobile "dominants" du pays, BH Telecom, MTel et HT Mostar, contrôlent 81% du marché. Leurs réseaux mobiles mis à niveau aident à prendre en charge le haut débit dans les zones rurales où l'infrastructure fixe reste insuffisante. BH Telecom reste le leader du secteur, représentant 49% des abonnés mobiles. La part de marché de deux autres opérateurs de réseau (Telekom Srpske et JP HT Mostar) était de 39,3% et 11,7%, respectivement. À la fin de 2018, le pays comptait six opérateurs de réseaux virtuels mobiles (MVNO). Bien qu'aucun d'eux n'ait encore réussi à faire une réelle percée sur le marché : l'opérateur Blicnet, la plus grande des six sociétés, ne compte qu'un très faible nombre d'abonnés, de l'ordre de quelques milliers.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

Le nombre total de connexions de lignes fixes a diminué de 14% en 2018 pour s'établir à 652 502. Les revenus de la téléphonie fixe continuent de baisser à mesure que les clients migrent vers les services VoIP et mobiles pour les appels vocaux.

Les services Internet sont disponibles par l'intermédiaire des opérateurs historiques et d'un certain nombre d'opérateurs alternatifs. On compte en outre 69 fournisseurs d'accès à l'internet et 3 064 072 utilisateurs de l'internet (le taux de pénétration est de 70,12 %). Le taux de pénétration de l'internet à haut débit est, quant à lui, de 19,83 %. La DSL et le câble sont les principales plates-formes pour la connectivité de ligne fixe, tandis que le haut débit par fibre optique n'a encore qu'une faible présence sur le marché. L'insuffisance globale des réseaux filaires garantit une utilisation élevée des réseaux mobiles, et les opérateurs ont capitalisé sur la demande d'alternatives "suffisamment bonnes" pour les réseaux filaires en maintenant des prix relativement élevés des abonnements mobiles .

2.2. Secteur du mobile

Selon le rapport du régulateur, le pays comptait à la fin 2018 un total de 3,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile (+1% en g.a.). Les trois opérateurs de réseau mobile, chacun affilié à l'un des 3 opérateurs de téléphonie fixe, assurent une couverture nationale. Bien que les opérateurs de réseau mobile aient testé des services LTE sous licences d'essai depuis 2013, les lancements commerciaux ont été retardés jusqu'à l'attribution du spectre au début de 2019. Le lancement de la 4G par 3 opérateurs en avril 2019 pourrait déclencher la vente de services à valeur ajoutée dans les zones urbaines et amener le haut débit dans les lieux ne disposant pas d'infrastructure filaire adéquate. Les opérateurs ont une obligation de fournir la couverture nationale en 4G dans un délai de cinq ans (avril 2024).

¹ <https://www.rak.ba/bs-Latn-BA/>

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

Le ministère des transports, des technologies de l'information et des communications est responsable de la politique nationale concernant le haut-débit : il agit en tant que BCO (*Broadband Competence Office*) au plan national. La CRC (*Communications Regulation Commission*) est l'agence chargée de la régulation du secteur des télécoms, elle est membre du réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel). L'agence est également responsable de la gestion et de l'attribution des spectres de fréquence utilisés notamment par la télévision, la radio et l'internet mobile. Elle se conforme aux normes et aux bonnes pratiques européennes et a mis en œuvre avec succès le règlement UE n°531/2012 sur la suppression des frais d'itinérance dans l'UE en 2017, ce qui a permis la multiplication par 3 des appels de Bulgarie vers les autres pays de l'Union¹.

Un plan national pour des infrastructures haut-débit de nouvelle génération (*National Broadband Infrastructure Plan for Next Generation Access*) a été adopté en 2014² pour la période allant jusqu'à 2020. En 2016, une [feuille de route](#) a été adoptée qui reprend les objectifs de l'Agenda numérique européen : 100 % de couverture avec un internet haut-débit (>= 30 Mbps) et 50 % au-delà de 100 Mbps d'ici 2020. La Bulgarie s'est aussi fixé comme objectif de couvrir 80% des entreprises à plus de 100 Mbps. Aujourd'hui, 73,9 % des abonnements disposent de vitesse supérieures à 30 Mbps (UE : 53 %) et 16,8 % au-delà de 100 Mbps (UE : 26 %).

1.2. Développement de la 5G

La Bulgarie a intégré le développement de la 5G dans le cadre de sa stratégie relative au *National Broadband Infrastructure Plan for Next Generation Access*. La stratégie poursuivie devrait ainsi permettre de libérer les fréquences nécessaires au lancement de la 5G, notamment les bandes 700 et 800 MHz pour mai 2020. La bande 3,6 GHz est pleinement disponible depuis fin 2018. L'opérateur A1 a annoncé avoir démarré des tests en conditions réelles à Sofia en juillet 2019, avec la technologie de Nokia, pour 6 mois. Telenor devrait quant à lui débiter des essais à partir du troisième trimestre 2019.

1.3. Opérateurs privés

Les revenus du secteur sont de 2,6 Mds BGN (1,3 Md EUR), en baisse tendancielle avec l'accroissement de la concurrence de 2014 à 2017 mais qui a toutefois progressé de 5,5 % en 2018. Trois acteurs majeurs sont présents à la fois sur les segments fixe et mobile :

- A1 Bulgaria détenu à 100% par le groupe autrichien A1, est désormais le 1^{er} opérateur pour le haut-débit fixe. Il dispose d'un réseau de fibre optique de 16 000 km qui couvre 47 villes en Bulgarie, grâce notamment à son rachat de Megalan en 2010.
- Telenor est la société qui succède à l'opérateur Cosmo Bulgaria Mobile débutée en 2001 par le groupe de télécoms grec OTE (Cosmote). Revendu au groupe norvégien Telenor en 2013, il appartient au fonds d'investissement tchèque PPF depuis août 2018.
- Vivacom est le successeur de l'opérateur historique, la compagnie bulgare des télécommunications BTC, privatisée en 2004 par la vente de 65 % de son capital. Renommée Vivacom en 2009, elle a été rachetée pour 330 M EUR en 2015 par le bulgare Spas Roussev avec l'aide de la branche investissement de la banque russe VTB. Le Financial Times rapportait en octobre³ que la société, serait en vente pour 1,2 Mds EUR et que des négociations seraient en cours avec le fonds d'investissement United Group.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

Comme dans le reste de l'UE, les offres de voix fixe seules sont délaissées avec un taux de pénétration en baisse à 15,4 %. 3 opérateurs fixes détiennent 97 % de parts de marchés, il s'agit de l'opérateur historique BTC, renommé Vivacom (60,7 % des abonnés), A1 (23,7 %) et Telenor (13,5 %). Les consommateurs bulgares se tournent en effet vers des offres groupées, qui fournissent également internet fixe et télévision par câble. Ces offres génèrent 1 Md BGN (soit 532,4 M EUR, +17,6% en 2018) soit 40,4 % des revenus du marché des télécoms (incluant le mobile). Le taux de pénétration de l'internet fixe est de 57,6 % pour les ménages et 27,1 % de la population, taux qui, tout en restant assez faibles, progressent néanmoins très rapidement. Au niveau des infrastructures, la fibre FttB couvre 57,5 % des abonnés et la fibre FttH (jusqu'au logement) progresse à 19,1 % en 2018. 73,9 % des abonnés disposent d'une vitesse de connexion supérieure à 30 Mbps et 16,8 % à 100 Mbps. Vivacom est le premier opérateur fixe du pays avec 20,3 % de part de marché en termes de revenus, suivi de A1 (19,7 %) et Telenor (10,8 %).

2.2. Secteur du mobile

Le pays dispose d'une excellente couverture 4G de 98,7 % de la population, de 93,4 % des ménages en zone rurale et de 100 % de la population en 3G avec un taux de pénétration important de 97,3 %. 3,5 millions de bulgares étaient abonnés au service d'internet mobile de dernière génération (4G LTE) soit 57,1 % des abonnés d'internet mobile fin 2017. Les revenus du marché mobile ont atteint 596 M BGN, en forte baisse de 2015 à 2017 (- 17 % en 2017) en raison de la montée des offres de *double* et *triple-play* qui fait décroître le nombre d'abonnés mobile « seul », de la fin des frais d'itinérance et de la forte concurrence tarifaire entre les 3 opérateurs. En effet, l'ARPU (*average revenue per user*) est de 64 EUR par an en Bulgarie contre une moyenne européenne à 162,5 EUR. Les 3 principaux opérateurs sont A1 dont la part de marché en termes d'abonnés est de 39,3 %, Telenor avec 32,9 % et Vivacom avec 27,8 %.

¹ Un million de bulgares vivraient à l'étranger, dont plus de 70% dans l'UE.

² [Décision du Conseil des ministres n°435/26.06.2014](#)

³ <https://www.ft.com/content/4e3d053a-f0e5-11e9-ad1e-4367d8281195>

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

Le ministère de la Mer, des Transports et de l'Infrastructure est l'organe administratif central de l'État, compétent et responsable des tâches administratives dans le domaine des communications électroniques, y compris de la politique et de la stratégie en matière de haut débit. Par le biais de la Direction du trafic aérien, des communications électroniques et des services postaux, le ministère est chargé de préparer des propositions de stratégies, d'études, de lignes directrices, de programmes et de plans de mise en œuvre. Il établit les principes généraux et les objectifs de la politique de développement des réseaux et des services de communications électroniques, y compris l'infrastructure haut-débit.

L'Autorité de régulation croate pour les industries de réseau HAKOM¹ (*Hrvatska regulatorna agencija za mrežne djelatnosti*) veille à la concurrence et au respect de la réglementation du marché des communications électroniques et des services ferroviaires et postaux. Elle soutient la croissance des investissements et des innovations sur ces marchés.

La Croatie dispose d'une stratégie pour le développement du haut-débit² pour la période 2016-2020, dont les objectifs sont en ligne avec les objectifs européens et qui vise notamment un déploiement total de cette technologie.

Dans le cadre de sa présidence durant la première moitié de 2020, la Croatie devrait mettre l'accent sur la mise en place d'un marché unique numérique fonctionnel et sur la réduction de l'écart numérique entre les régions les plus développées et les moins développées.

1.2. Développement de la 5G

La Croatie est l'État membre de l'UE où le nombre d'essais de la technologie 5G est le moins élevé et devrait faire partie des derniers membres à avoir commercialisé cette technologie. Son retard dans la structuration de sa stratégie 5G, mais aussi et surtout dans le processus d'affectation des fréquences pourrait être rattrapé dans les mois à venir en vue de la Présidence de l'UE, le gouvernement en ayant fait une des priorités de son mandat à compter de janvier 2020.

1.3. Opérateurs privés

310 entreprises sont enregistrées dans le secteur des télécommunications (65,8% réalisent un bénéfice en 2018) et représentent 8250 emplois. Le marché a attiré des acteurs internationaux tels que VIP/A1 et Tele2 Group. À la mi-2019, le Groupe a vendu son unité locale Tele2 Croatia à United Group, un fonds d'investissement détenant des intérêts dans les télécommunications et la télévision payante dans la région. Trois acteurs majeurs se partagent le marché croate sur les segments fixe et mobile :

- Hrvatski Telekom d.d. est l'opérateur historique croate, détenu à 51,1% Deutsche Telekom Europe depuis 2004, 39,3% par des investisseurs privés et institutionnels parmi lesquels Raiffeisen Mandatory Pension Funds est le principal investisseur avec 9,1% des actions. Le Fonds croate des anciens combattants détient 6,7%, alors que le Centre de restructuration de la République de Croatie en détient 2,9%.
- A1 Croatia est le 2^{ème} opérateur et est détenu à 100% par le groupe autrichien A1.
- Tele2 est implanté en Croatie depuis 2005 où il s'est établi rapidement à la 3^{ème} place. En mai 2019, Tele2 annonce la vente de ses activités en Croatie à United Group pour 220 M EUR.

Les revenus globaux de ce marché en Croatie représentent 13,3 Mds HRK en 2018 soit environ 1,8 Md EUR, en baisse de 2,2% par rapport à 2017. Hrvatski Telekom a généré un peu moins de la moitié de la moitié des 13 Mds HRK. La part de A1 Croatia dans le total des revenus du top 10 est de 25% et celle de Tele2 de 11%.

2. Etat du marché

Le marché des télécommunications en Croatie a été façonné par l'adhésion du pays à l'Union européenne en 2013, processus qui a abouti à la libéralisation du marché et à la création d'un environnement réglementaire propice à la concurrence. Des opérateurs alternatifs sont entrés sur le marché et la concurrence est effective sur les marchés des lignes fixes, du haut débit et du mobile.

Les opérateurs alternatifs, ainsi que l'opérateur téléphonique historique, Hrvatski Telekom, investissent dans une infrastructure de réseau pour prendre en charge des services à forte consommation de bande passante.

2.1. Secteur du fixe

Comme partout dans la région, le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe est en déclin régulier : depuis son entrée dans l'UE en 2013, le pays enregistre -19% d'abonnés au réseau fixe. Mais, bien que le taux de pénétration de la téléphonie mobile soit de près de 106 % en Croatie, 78% des ménages ont encore un abonnement au réseau téléphonique fixe.

2.2. Secteur du mobile

Le marché de la téléphonie mobile croate est desservi par les trois opérateurs de réseau classiques (cf supra). Ces opérateurs de réseau se sont concentrés sur l'amélioration de l'ARPU, aujourd'hui de 10,4 EUR/mois, en encourageant les abonnés du prépayé à passer aux forfaits postpayés et sur le développement des revenus tirés de l'utilisation par les clients de services de données mobiles.

¹ <https://www.hakom.hr/default.aspx?id=7>

² <https://mmpi.gov.hr/promet/elektronicke-komunikacije-126/strategija-razvoja-sirokopojsnog-pristupa/20478>

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

Le ministère du développement économique est en charge du secteur du numérique et des télécoms au Kosovo. L'ARKEP¹ ou RAEPK est le régulateur des télécoms et contrôle le respect des règles dans ce secteur depuis que le marché a été libéralisé fin 2012 avec reprise partielle de l'acquis communautaire. Le régulateur est chargé d'émettre des licences pour les nouveaux opérateurs souhaitant intégrer le marché kosovar des télécommunications.

L'Agenda Digital du Kosovo a été défini en 2013 par le Ministère du Développement Economique, et définit les objectifs stratégiques du pays pour les télécommunications et les technologies de l'information pour la période 2013-2020, afin d'exploiter toutes les opportunités de ce secteur, et de renforcer la connexion haut-débit. Les objectifs stratégiques de cet Agenda Digital se déclinent en trois priorités :

- Le développement des infrastructures des Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Le développement du contenu électronique et des e-services ;
- L'amélioration de l'utilisation des TIC par les résidents du Kosovo.

Pour soutenir le gouvernement dans l'accomplissement de ses objectifs, le ministère coopère avec les bailleurs internationaux dont la Banque Mondiale (programmes de Coopération Technique et financement d'infrastructures) et la BERD (assistance technique et de formation pour le régulateur des télécommunications).

Depuis 2016, le Kosovo s'est vu attribuer son propre code téléphonique, le +383, par l'Union Internationale des Télécommunications, dont l'usage a été généralisé en 2017-2018.

1.2. Opérateurs privés

Sur le segment du fixe il existe 52 opérateurs d'internet fixe locaux dont les trois principaux, IPKO, Telecom of Kosovo et Kujtesa, détiennent 78,4% de part de marché, et 4 opérateurs de voix fixe. Sur le secteur mobile, il existe deux opérateurs : Kosovo Telecom (marque VALA) et IPKO et 2 opérateurs virtuels (MVNO) : Z-mobile² (dardafon.net) et Dukagjini (D3).

- Kosovo Telecom, unité de Post and Telecom of Kosovo (PTK) est détenu à 100% par le gouvernement dont Vala est la marque mobile. Autrefois entreprise la plus rentable du pays, elle se trouve désormais en très grande difficulté avec un accroissement des coûts en personnel non maîtrisée et une baisse conséquente de ses revenus. Plusieurs projets de privatisations n'ont pas été menés à leur terme et un nouveau projet est à l'étude avec l'appui de la BERD. L'appel d'offres conduit par la BERD en vue de la préparation de la privatisation de 51 % des parts de la compagnie a été remporté à l'été 2019 par Detecon International GmbH, filiale du groupe allemand Deutsche Telekom.
- IPKO est quant à lui un opérateur slovène détenu par Telekom Slovenia.

L'investissement des opérateurs s'est élevé à 31,2 M EUR en 2017, en hausse de 4,9%, pour moitié en fixe l'autre en mobile.

2. Etat du marché

Le chiffre d'affaires du secteur a atteint 169 M EUR en 2017, en légère hausse (+0,4%) dont 74% pour les opérateurs mobiles (et 93,4% pour les deux premiers d'entre eux). L'ARPU est très faible à 4,45EUR, en baisse de 4,1% sur un an, ce qui limite la rentabilité des opérateurs.

2.1. Secteur du fixe

Les offres de voix fixe seules sont très peu sollicitées avec seulement 3,5% des foyers, en déclin.

93% des ménages disposent d'une connexion internet fixe mais le taux de pénétration par habitant s'élève à seulement 15,1%. Les technologies de connexion sont les suivantes : 78% câble, 13% DSL, 6% en fibre.

Il existe 52 opérateurs qui proposent internet fixe, dont beaucoup agissent localement. Trois opérateurs concentrent près de 90% des parts de marchés des offres d'accès à internet, mobile compris :

- IPKO : 47%
- Kujtesa.net : 25%
- Telecom Kosovo : 16% (en perte de vitesse, 21% en 2013)

2.2. Secteur du mobile

Le taux de pénétration du mobile est fin 2017 de 112%, en forte hausse (91% en 2013). 1,5 M de usagers mobiles sont utilisateurs internet en 3G/4G, soit 76%, grâce à la forte hausse du déploiement (+52% entre 2016 et 2017).

¹ <http://www.arkep-rks.org/?cid=2,1>

² Une procédure d'arbitrage a donné raison à Z-mobile contre Kosovo Telecom. L'opérateur historique devrait ainsi 26 M EUR de dommages à l'opérateur virtuel.

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

L'AEC¹ (*Agency for Electronic Communications of North Macedonia*), agence indépendante chargée de la régulation du secteur des télécommunications, supervise les fournisseurs des services de télécommunications, elle accorde les licences d'utilisation des radiofréquences, elle collecte les données transmises par les opérateurs et elle est en charge des réseaux de télécommunications publics et de leur conformité avec les normes européennes.

La stratégie du pays sur le développement des communications électroniques² porte sur la période 2007-2010 et elle n'a pas été actualisée. Le document le plus récent dans ce domaine est le Plan national opérationnel haut débit³, datant d'avril 2019 et élaboré par le ministère de la Société de l'information et de l'administration. Un groupe de travail, composé de représentants de différentes institutions et compagnies publiques, a été chargé de l'établissement de la cartographie des réseaux existants, financés sur fonds publics, qui servirait de base au futur développement du secteur des télécommunications.

1.2. Développement de la 5G

Les objectifs que le Plan national opérationnel haut débit d'avril 2019 pose sont : la couverture d'au moins une ville macédonienne par la technologie 5G d'ici 2023 ; la possibilité pour chacun d'avoir accès à Internet via le réseau 5G avec une vitesse maximale de 100 Mbps à l'horizon fin 2029 ; au moins 50 % de contrats d'abonnement des ménages dans l'ensemble du pays doivent concerner à l'horizon fin 2029 l'accès Internet à une vitesse minimale de 100 Mbps ; l'accès au réseau doit être, fin 2029, à des prix 'abordables' donnant la possibilité aux ménages à une vitesse supérieure à 100 Mbps ; fin 2029 toutes les institutions publiques disposeraient d'un accès Internet à une vitesse minimale de 1 Gbps. Par ailleurs, en mai 2019, l'opérateur Makedonski Telecom et la Faculté de génie électrique et des technologies de l'information auprès de l'Université de Skopje (disposant d'un laboratoire « *5G Evolution Laboratory* ») ont annoncé leur partenariat ayant pour objectif de tester les technologies 5G.

1.3. Opérateurs privés

Le marché est très concentré, les principaux opérateurs privés étant :

- Makedonski Telecom (55,46 % des lignes fixes ; 48,6 % des abonnés de téléphonie mobile et de 46,35 % des abonnés d'accès Internet aux réseaux 2G/3G/4G), faisant partie du groupe hongrois Magyar Telecom, dont le propriétaire majoritaire est Deutsche Telecom ;
- A1 Macedonia (34,97 % des lignes fixes ; 49,25 % des abonnés de téléphonie mobile et 52,39 % des abonnés d'accès Internet aux réseaux 2G/3G/4G) qui fait partie du groupe A1.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

Les abonnements au téléphone fixe en Macédoine du Nord sont au nombre de 357 441 en 2018 pour une population de 2,1 millions d'habitants. Le nombre d'abonnements au téléphone fixe est en baisse, - 2,5 % en 2018 à 18 par 100 habitants, contre 21 en 2009. Selon l'AEC, les opérateurs de téléphonie fixe, actifs sur le marché nord-macédonien, sont au nombre de 15 en 2018 (sur les 18 opérateurs enregistrés auprès de l'AEC), les principaux étant Makedonski Telecom et A1 Macedonia avec 90,4 % des abonnés au total, suivis par les petits opérateurs Neotel, Telekabel et Infel Net Plus. Le nombre des lignes fixes, selon l'AEC est de 382 901 en 2018 (+4,5 % par rapport à 2017) à 99,4 % en VoIP (*Voice Over Internet Protocol*), dont 24,5 % en câble coaxial DOCSIS, 4,6 % en réseau local LAN et 13,4 % en fibre.

2.2. Secteur du mobile

Les abonnements mobiles sont au nombre de 2 millions en 2018 selon l'UIT, + 2,1 % par rapport à 2017 et + 6 % sur 10 ans, le nombre d'abonnements par 100 habitants étant de 98,5 (contre 93,9 en 2009). Selon l'AEC, sur les 9 opérateurs de téléphonie mobile enregistrés, seulement 4 ont fourni des services en 2018. Les deux premiers qui contrôlent le marché en se partageant le nombre d'abonnés sont Makedonski Telecom (52,13 % des revenus et 48,6 % des abonnés) et A1 Macedonia (47,3 % des revenus et 49,3 % des abonnés), suivis par Lycamobile et Telekabel Stip. La part de la population utilisant Internet s'est accrue à 79,2 % en 2018, selon l'UIT, contre 52 % en 2009, les fournisseurs Internet étant au nombre de 92. Toutefois, les deux fournisseurs qui se répartissent le marché sont A1 Macedonia (52,4 % des abonnés) et Makedonski Telecom (46,4 %), suivis par Lycamobile (1,2 %). Le nombre d'abonnés à l'Internet haut débit est de 415 265 en 2018 (+ 4,8 % sur un an et + 78 % par rapport à 2009).

¹ <http://aek.mk/en/?lang=en>

² http://mioa.gov.mk/sites/default/files/pbl_files/documents/strategies/Nacionalna_strategija_za_razvoj_na_elektronski_komunikacii_so_informaticki_tehnologii.pdf

³ http://mioa.gov.mk/sites/default/files/pbl_files/documents/reports/nacionalen_operativen_brodbend_plan_finalna_verzija_02.04.2019.pdf

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

La régulation du secteur monténégrin des télécommunications est assurée par EKIP¹ (*Agency for Electronic Communications and Postal Services*) et par le ministère des Télécommunications et pour l'information de la société. EKIP est une agence indépendante dont les statuts ont été définis en 2013². L'agence est garante du bon fonctionnement du marché, de la concurrence dans le secteur des télécommunications et de l'évaluation du réseau et des services fournis par les différents opérateurs (article 155 de la loi de 2013). Ces évaluations doivent être rendues publiques. En 2018, le régulateur est par exemple intervenu pour demander à l'opérateur Crnogorski Telekom de baisser ses prix sur la téléphonie fixe et les abonnements à Internet. Le ministère est, quant à lui, en charge de la construction et la maintenance des infrastructures et doit garantir aux citoyens monténégrins l'accessibilité au réseau de télécommunications.

Dans le cadre de l'alignement de la législation nationale avec les recommandations européennes, les autorités monténégrines se sont saisies du sujet concernant la portabilité des numéros en 2014³. Les numéros peuvent désormais passer d'un opérateur à l'autre pour un tarif unique de 3,5EUR et dans un délai de trois jours au-delà duquel les citoyens peuvent déposer une plainte auprès du régulateur EKIP. Cependant, EKIP relève que les changements d'opérateurs restent rares.

1.2. Opérateurs privés

Trois acteurs majeurs sont présents à la fois sur les segments fixe et mobile :

- Crnogorski Telekom, l'opérateur historique, désormais contrôlé par l'allemand Deutsche Telekom ;
- M:Tel (51% Telekom Srbija et 49% Telekom Srpske) ;
- Telenor, détenu par le groupe tchèque PPF depuis cette année qui l'a racheté au groupe norvégien éponyme.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

En 2017, le régulateur du secteur des télécommunications monténégrin (EKIP) dénombrait 52 opérateurs sur le marché dont trois importants : Crnogorski Telekom – l'opérateur historique qui domine le marché, M:Tel et Telenor. Le montant d'investissement dans le secteur des télécommunications était d'environ 100 M EUR en 2018. Le régulateur note que depuis quelques années le nombre de souscriptions au réseau de téléphonie fixe est en baisse (148 015 fin 2016, soit un taux de pénétration de 23,9%).

Le réseau haut-débit fixe est relativement peu développé, avec un taux de pénétration de 18,5% en 2017. À cette date, l'ADSL représentait 50% de ce haut-débit fixe, la distribution par câble 30% et la fibre seulement 11%.

Selon le Bureau statistique monténégrin (MONSTAT), 78% des foyers possédaient un accès fixe à Internet. Cependant cette moyenne masque d'importantes disparités territoriales, puisque l'accès à Internet est beaucoup plus répandu au sud et dans la capitale que dans le nord du pays.

En avril 2018, Crnogorski Telekom a signé avec CEDIS (opérateur public monténégrin de distribution de l'électricité) un contrat portant sur l'installation de la fibre optique dans certaines zones périurbaines et rurales, afin de développer l'accès à ces infrastructures pour la population monténégrine.

2.2. Secteur du mobile

Comme de nombreux pays des Balkans, le Monténégro connaît un taux de pénétration de la téléphonie mobile de plus de 100%. Celui-ci était estimé à 168% en 2017, soit plus d'un million d'abonnements pour environ 650 000 habitants. Concernant le réseau téléphonique, la couverture du territoire est satisfaisante puisque 99% de la population (soit 90% des territoires) bénéficient d'une couverture GSM, ainsi que les principaux axes routiers.

Les trois opérateurs du réseau fixe dominant également largement le marché mobile, même si M:Tel reste relativement en recul par rapport à Telenor et Crnogorski Telekom, notamment sur les données mobiles. La couverture 3G/4G est relativement bonne au Monténégro, puisqu'en 2017 90% de la population bénéficiait d'une couverture 3G, tandis que la technologie LTE (4G) était accessible dans la totalité des grandes municipalités ainsi que sur les principaux axes routiers.

Selon EKIP, la qualité du réseau accessible diffère cependant en fonction des opérateurs : 47,5 Mbps en moyenne en 2019 dans les zones urbaines pour Crnogorski Telekom contre 43,5 Mbps pour Telenor et 22,5 Mbps pour M:Tel.

¹ <https://www.ekip.me/eng/>

² *Law on electronic communications*, Official Gazette of Montenegro No. 40/13

³ Official Gazette of Montenegro 28/14

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

L'Autorité Nationale pour l'Administration et la Réglementation dans le domaine des Communications (ANCOM) est le régulateur roumain et le principal acteur en charge de la mise en œuvre des politiques des télécoms établies au niveau national par le Ministère des transports, des infrastructures et des communications. L'ANCOM est également responsable de l'attribution des spectres de fréquence et de la surveillance du marché. S'agissant de la coopération internationale, l'autorité est membre de plusieurs organisations renommées, dont l'organe des régulateurs européens des communications électroniques (BEREC) et le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel), parmi d'autres.

Par ailleurs, l'Autorité pour la digitalisation de la Roumanie, placée récemment sous la coordination du Secrétariat Général du Gouvernement, est en charge de la gestion des infrastructures nécessaires à l'e-gouvernance.

Les objectifs prévus par la stratégie nationale pour les communications digitales 2020 visent notamment le développement des réseaux pour le renforcement de l'efficacité et de la couverture des télécoms.

1.2. Développement de la 5G

La stratégie de mise en place de la 5G est l'une des priorités de l'ANCOM. L'opérateur a identifié 3 villes devant être équipées du réseau d'ici 2020, Cluj, Iasi et Timisoara. Le projet de stratégie propose que, d'ici 2025, les services 5G soient disponibles dans tous les centres urbains ainsi que les corridors de transport qui les séparent (autoroutes, voies rapides et chemins de fer), ainsi que dans les aéroports et les ports internationaux. Enfin, l'ANCOM s'attachera à stimuler la coopération, notamment afin de soutenir la standardisation technique au niveau européen et international dans tous les secteurs impactés par la 5G ainsi que pour tester et essayer à grande échelle des véhicules autonomes et des véhicules connectés.

Pour atteindre ces objectifs, l'ANCOM cherchera à favoriser la mise en place d'une de prix compétitifs et d'une coopération responsable entre entités privées et autorités publiques (centrales et locales), notamment en soutenant les partenariats visant à tester et valider l'usage de la 5G.

Selon l'ANCOM, la mise en œuvre de la 5G pourrait générer des revenus supplémentaires de 4,7 Mds EUR lors des cinq premières années et permettre la création de plus de 250 000 emplois.

1.3. Opérateurs privés

D'après le registre de l'ANCOM, 879 fournisseurs de services de télécommunication sont présents sur le marché roumain dont :

- Orange, filiale du groupe français et leader sur le segment du mobile.
- Telekom Romania, filiale du groupe allemand Deutsche Telekom à 70%, via sa filiale grecque Cosmote, les 30% restants appartenant à l'opérateur historique Romtelecom.
- Vodafone, filiale du groupe britannique.
- Le groupe roumain RCS-RDS, et sa filiale mobile Digi.Mobi.
- UPC, racheté par Vodafone Roumanie en juillet 2019 et actif sur le marché du haut-débit fixe.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

Le marché de la voix fixe a enregistré une nouvelle baisse avec une baisse de 6 % des lignes (à 3,7 M). Fin 2018, le taux de pénétration était de 39 %. Ce marché est relativement concentré, sur 35 opérateurs, le leader du marché avait une part de 43 %, le deuxième 36 %, le troisième 16 %.

Concernant les connections internet fixes, en 2018, le principal fournisseur d'accès internet représente 51 % des parts de marché, le deuxième 23 %, le troisième 12 %. Au niveau national, 69 % des connections sont à haut débit (au moins 100 Mbps) du fait du fort développement des réseaux de fibre optique. Le taux de pénétration était de 62 % au niveau national, 74 % en zone urbaine et 46 % en zone rurale. Toutefois, cet écart continue de baisser, le nombre de connections en zone rurale ayant enregistré une hausse de +13 % sur un an.

2.2. Secteur du mobile

En 2018, 22,8 M de lignes mobiles étaient actives dans le pays, soit un taux de pénétration de 116 %.

Fin 2018, le pays comptait 22,8 M de lignes actives (dont 17,2 M en 3G/4G, soit un taux de pénétration de 88 %). Les connections 4G ont largement augmenté (+27 %), atteignant un nombre 10,1 M, soit 51 % des connections internet mobile. Le leader en termes d'accès internet mobile est Orange avec une part de marché de 39 %, suivi par Vodafone et Telekom avec 30 %, respectivement 18 % du marché. Au total, les cinq premiers opérateurs de télécommunications en termes de chiffre d'affaires sont : Orange (1,1 Mds EUR), Telekom Romania (933 M EUR), Vodafone (719 M EUR), RCS&RDS (698 M EUR), UPC (144 M EUR).

Au troisième trimestre 2019, le revenu moyen par utilisateur (ARPU) était de 4,9 EUR/mois pour Digi et de 5,3 EUR/mois pour Vodafone.

Des discussions sont en cours sur la vente de la participation majoritaire du groupe OTE (contrôlé par Deutsche Telekom) des branches mobile et fixe de l'opérateur Telekom Romania.

1. Panorama du secteur

1.1. Acteurs publics et stratégiques : Etats, régulateurs, plan de développement des infrastructures

Le régulateur des télécommunications est RATEL¹ (*Republic Agency for Electronic Communications*), créé en 2010. L'agence doit veiller à l'application des politiques publiques dans le secteur des télécommunications, préserver la concurrence entre les opérateurs pour la protection des consommateurs et garantir le développement des technologies et des réseaux. Le ministère du Commerce, du Tourisme et des Télécommunications est également responsable de la supervision du marché et des acteurs et de la stratégie nationale en matière de télécommunications, avec pour objectif principal l'incitation des acteurs à innover dans le secteur des télécommunications.

Concernant le volet législatif, l'acquis communautaire est progressivement intégré au droit national, néanmoins l'alignement n'est pas encore achevé (notamment vis-à-vis de la Directive 2009/140/EC). La portabilité des numéros en cas de changement d'opérateurs a été grandement facilitée depuis 2014, et concernait environ 120 000 utilisateurs en 2017. La stratégie de développement des infrastructures numériques se concentre autour du réseau haut-débit, afin de combler l'écart d'accès au réseau entre les zones urbaines et les zones rurales. Une des priorités du gouvernement est de densifier le réseau le long des axes routiers principaux. Un plan d'investissement de 50 M USD est envisagé par le gouvernement serbe pour étendre le haut débit à toutes les écoles.

1.2. Développement de la 5G

L'état actuel des infrastructures ne permettrait pas d'envisager un déploiement général de la technologie 5G. En juin 2019, le groupe Telenor a annoncé l'ouverture prochaine de la première station 5G du pays, au sein du parc scientifique et technologique de Zvezdara.

1.3. Opérateurs publics et privés

Le marché de la téléphonie fixe est très largement dominé par Telekom Srbija (86% de parts de marché en 2017), l'opérateur historique de Serbie. En dehors de Telekom Srbija, seul Serbia Broadband Srpske (SBB) parvient à exister sur le marché avec environ 12% de parts de marché.

Le marché de la téléphonie mobile serbe compte trois opérateurs qui se partagent le marché :

- Mobilna Telefonija Srbije (MTS), qui est détenue à 58% par la République de Serbie, 20% par Telekom Srbija et le reste par des citoyens serbes et des anciens employés de Telekom Srbija. MTS représente en 2018 45% du marché.
- Telenor, un groupe de télécommunications norvégien mais qui a été racheté et est détenu à 100% par le groupe tchèque PFF depuis 2018. Leur part de marché est estimée à 32%. Telenor opère sur le marché serbe depuis 2006.
- Vip Mobile, qui appartient au groupe autrichien Telekom Austria.

2. Etat du marché

2.1. Secteur du fixe

Fin 2017, on recensait 39 opérateurs sur le marché de la téléphonie fixe en Serbie. Le nombre de souscripteurs à un abonnement de téléphonie fixe est en baisse en Serbie, passant de 2,8 M en 2013 à 2,5 M à la fin de l'année 2018. Le taux de pénétration est également en baisse, passant de 39 pour 100 habitants en 2013 à 35 pour 100 habitants en 2017. Les investissements dans le réseau de téléphonie fixe sont encore substantiels en 2017 : environ 70 M EUR, soit un quart du total des investissements dans le secteur des télécommunications. Concernant le haut-débit fixe, le nombre d'utilisateurs est en hausse ; on en compte 1,5 M en Serbie. En 2017, environ 40 M EUR ont été investis dans le réseau fixe haut-débit, ce qui reste relativement faible par rapport au volume total des investissements dans le secteur des télécommunications. Le taux de pénétration est encore faible en Serbie (21% fin 2017, contre 33% en moyenne dans l'UE). La distribution du réseau haut-débit fixe est dominée par la technologie DSL (environ la moitié du réseau) et par le câble (environ 40%). La fibre optique est encore peu développée (moins de 5%), contrairement à d'autres pays voisins tels que la Roumanie ou la Slovénie. Son développement, qui nécessiterait de lourds investissements, est freiné par le manque d'initiatives concertées entre les pouvoirs publics et les acteurs privés. RATEL estime que plus de la moitié des personnes ayant souscrit un abonnement fixe haut-débit bénéficient de l'accès au réseau « nouvelle génération » (NGA), mais la vitesse de connexion reste limitée : seuls 10% des utilisateurs du réseau fixe haut-débit profitent d'une connexion supérieure à 100 MB/s.

2.2. Secteur du mobile

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile au sein de la population serbe est relativement élevé (8,5 M d'utilisateurs actifs de téléphones portables pour 7 M d'habitants), cependant RATEL souligne une légère baisse au cours des quatre dernières années.

La technologie 4G a été lancée en 2015 en Serbie. Selon RATEL, le taux de couverture 3G/4G des zones habitées était de 91,2% à la fin de l'année 2017. Toutefois la couverture en 3G (UMTS) et 4G (LTE) dépend des opérateurs ; RATEL souligne la qualité du réseau largement supérieure chez Vip Mobile par rapport à Telenor ou Telekom Srbija. Le volume de données transmises augmente rapidement, passant de 15 000 TB en 2013 à 94 000 TB fin 2017.

¹ <https://www.ratel.rs/en/>